

SAINT JEAN-BAPTISTE EST EN PERIL

Ce vendredi 30 juin 2023, l'association Florilège a eu le plaisir d'accueillir, devant l'Église Saint-Jean Baptiste de Marnes, M. et Mme SAINT-BONNET.

La municipalité de Marnes était représentée par : M. Germain GIROUARD, adjoint, et M. Michel DROMARD, conseiller municipal.

L'association Florilège était représentée par sa présidente, Mme Mireille REAU, accompagnée de trois membres du bureau : Mme Geneviève HERBERT, M. Jean-Yves GAUTRY, M. Daniel BOTTON et d'un adhérent : M. Hilaire HERBERT.

Toutefois nous avons regretté l'absence d'Angélique DESVIGNES, maire de Marnes et de Mme Christelle BEGUE, directrice adjointe culture de la Communauté de communes de Thouars.

En préambule, M. Guy SAINT-BONNET, Architecte du patrimoine et Architecte des bâtiments de France retraité, explique la marche générale à suivre pour enclencher des travaux de restauration de l'église.

Cette église classée depuis 1862 est propriété de la commune.

Son entretien et sa sécurité sont sous la responsabilité de Madame le Maire.

Les représentants de la municipalité font part d'un courrier émanant de la direction de la DRAC, daté du 29 novembre 2019 avec un compte-rendu d'une visite de l'église effectuée le 28 octobre 2019.

Ce document comporte plusieurs pages et, en conclusion :

Au vu de la dangerosité d'accès par les escaliers intérieurs côtés sud et ouest, et de l'état général intérieur de l'église avec ce développement considérable d'algues, il est fortement conseillé à Monsieur le Maire de prendre un arrêté de péril.

Par ailleurs, étant donné les désordres profonds touchant l'église Saint-Jean-Baptiste au niveau des couvertures et des maçonneries, il est très vivement recommandé de conduire très rapidement une étude diagnostique. Une étude diagnostique doit être entreprise par un Architecte du patrimoine (<https://www.architectes-du-patrimoine.org/spip.php?page=annuaire>) ou un Architecte en chef des Monuments historiques (<http://www.compagnie-acmh.fr/>)

Par la suite, les travaux de restaurations devront faire l'objet d'une maîtrise d'oeuvre qualifiée (architecte du patrimoine ou ACMH) conformément au Code du Patrimoine.

Il est regrettable que ce document, reçu en mairie, n'ait pas été communiqué à l'équipe municipale alors en place dont faisaient partie M. Gautry et M. Botton.

Dans la mesure où ce rapport existe, la municipalité peut lancer une étude diagnostique. Le devis choisi doit être envoyé à la DRAC pour approbation. Le montant de l'étude diagnostique sera alors subventionné au maximum à 80 % par l'ensemble des collectivités (DRAC, Région, Département).

Pour le pourcentage restant, il est possible de se tourner vers la Fondation du Patrimoine (habilitée à percevoir des contributions, mais également à faire profiter aux donateurs d'environ 60 % de déduction fiscale). *On entend par donateurs les mécénats d'entreprise et les dons privés.*

Le montant de l'étude ne sera exigible qu'à la remise du diagnostic. Toutefois, la commune peut demander une avance à la DRAC si besoin est.

Pour nous éclairer sur un exemple concret de réhabilitation, M. Saint Bonnet nous a conseillé de contacter le maire de Pouillé (85) qu'il a accompagné tout au long de sa démarche. M. Germain GIROUARD se propose de le rencontrer.

M. Saint-Bonnet est retraité des services administratifs de l'état, néanmoins toujours architecte spécialisé du Patrimoine, il demeure habilité à mener cette action et à assister Madame le Maire dans ses démarches administratives.

Les participants ont pu constater que :

- la couverture sur son ensemble est recouverte de lierre, d'herbe et de jeunes cyprès



- à l'intérieur, des dépôts verts généralisés sur les murs et les plafonds.



.....

Comment en est-on arrivé là ?

Un extrait du bulletin municipal de juillet 1999 mentionnait que :

«Notre Église Saint JEAN BAPTISTE du XIIème siècle, était à l'origine couverte de lauzes brutes (ce qui lui donne un caractère original et en fait une curiosité pour la région); lors de travaux antérieurs, elle avait été recouverte d'ardoises, sans doute pour aller au plus simple, mais cela lui ôtait tout son cachet.

Les architectes des Beaux arts, avec l'accord du Conseil municipal, ont décidé d'enlever les ardoises, les anciennes lauzes et la terre du dessous pour refaire une vraie couverture en lauzes calcaire. »

En mars 2001, une nouvelle équipe municipale se met en place.

Sous l'impulsion de la DRAC, un «protocole expérimental» est mis en place afin de limiter l'humidité à l'intérieur. Cette expérience n'ayant malheureusement eu aucun effet, la municipalité s'est orientée vers le drainage. Cette opération, précédée de fouilles a été réalisée en 2004. Hélas, la suite des événements a montré que le drainage n'a pas permis de résoudre tous les problèmes d'humidité à l'intérieur de l'église.

Nous constatons que depuis la rénovation de 1999, aucun nettoyage, ni entretien de la toiture de l'église n'a été effectué. C'est la raison pour laquelle, selon M. Saint-Bonnet, la végétation s'est installée sur la toiture qui a perdu son étanchéité, ce qui crée un désordre dans les voûtes. C'est pour cela que la DRAC a suggéré de prendre un arrêté de péril, pour un problème de sécurité, sous la responsabilité de Madame le Maire.

ET Maintenant ?

L'association Florilège souhaite que la municipalité mette rapidement à l'ordre du jour le rapport de la DRAC de novembre 2019 qui préconise la nécessité de faire une étude-diagnostique*.

M. Saint-Bonnet est disposé à venir rencontrer Madame le Maire avec son économiste pour expliquer le déroulement des opérations plus en détail.

La sauvegarde de notre église doit être une priorité absolue d'autant qu'il y a un problème de sécurité pour tous les visiteurs

*** A quoi sert une étude-diagnostique ?**

(extrait d'un document téléchargeable sur le site du ministère de la culture :

Guide pratique_conduire une opération de travaux_immeuble inscrit)

« Le diagnostic peut porter sur tout ou partie d'un immeuble. Il permet d'établir le constat détaillé de l'état actuel du bien et la détermination de la nature et des causes de toutes les altérations et désordres, ainsi que les conclusions qui en résultent. Le diagnostic est fondé sur l'observation, l'investigation et l'analyse historique. Cf. Norme européenne EN 15898 : 2011 (F) Terme 3.6.6.

Le diagnostic permet de préciser le programme de l'opération. Le diagnostic comprend notamment une présentation de l'opération, des relevés, un état des lieux de la partie du bâtiment à restaurer, une analyse et une synthèse des études documentaires et d'investigation scientifiques et techniques existantes, les différentes hypothèses de restauration qui seront à approfondir dans le cadre de la mission de base, une estimation financière sommaire de ces différentes propositions. Le diagnostic indique si nécessaire le recours à des études complémentaires d'investigation des existants. »

Pendant ce temps

Durant cette période, l'édifice a été le théâtre de plusieurs manifestations (*liste non exhaustive*) :

- le 28 août 2003 : exposition photographique présentant les multiples aspects d'utilisation de la pierre dans le patrimoine de la commune.
- dans le cadre du Festival Les murs ont des oreilles :
concerts le 22 septembre 2003, le 21 août 2006 et le 23 août 2013
- le 4 septembre 2011: programme proposé par le Choeur du Val d'Or
- le 22 août 2004 : visite guidée encadrée par une guide-conférencière de l'association Atemporelle associée à la comédienne Claudette Fuzeau
- le 25 août 2007 : visite guidée par une guide-conférencière de l'association Atemporelle
- le 11 juillet 2012 : visite proposée par Tourisme Animation en Airvaudais
- La dernière visite guidée, consacrée uniquement à l'église, a eu lieu le 19 juillet 2018, à 18 h 30, sous l'égide d'une guide-conférencière d'Atemporelle.



- l'église a été aussi ouverte à la visite lors des journées du patrimoine.

....

N'oublions pas les nombreux randonneurs et touristes qui risquent un œil en passant et prennent connaissance de quelques éléments de ce monument.